



ANALYSES ET SYNTHÈSES

 La situation des assureurs soumis à
Solvabilité II en France au premier semestre
2017

Sommaire

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE	5
1. LES PRINCIPAUX GROUPES D'ASSURANCE FRANÇAIS	6
1.1 Primes acquises, charges des sinistres et dépenses engagées	6
1.1.1 Activité vie	6
1.1.2 Activité non-vie.....	7
1.2 Bilan.....	9
1.3 Placements.....	10
1.4 Fonds propres et actif net.....	14
1.5 Provisions techniques	15
1.6 Capital de solvabilité requis (SCR)	16
2. LES PRINCIPAUX ORGANISMES D'ASSURANCE SUR BASE SOCIALE AGRÉÉS EN FRANCE	17
2.1 Primes acquises, charges des sinistres et dépenses engagées	17
2.1.1.1 Activité vie	17
2.1.1.2 Activité non-vie	18
2.2 Bilan.....	19
2.3 Placements.....	20
2.4 Fonds propres et actif net.....	24
2.5 Provisions techniques	25
2.6 Capital de solvabilité requis (SCR) et minimum (MCR)	26
GLOSSAIRE	28
COMPLÉMENTS TECHNIQUES	29
LISTE DES GRAPHIQUES ET TABLEAUX	34

Faits saillants

Depuis l'entrée en application de la directive Solvabilité II au 1^{er} janvier 2016, les organismes et les groupes soumis à ses dispositions ont effectué une première remise annuelle complète au 31 décembre 2016. Les remises trimestrielles, en place depuis le 1^{er} trimestre 2016 pour les organismes et groupes les plus significatifs, complètent cette information annuelle avec les développements infra-annuels suivis par le marché.

Dans un contexte de reprise de l'activité en Europe et de mise en œuvre du nouveau cadre réglementaire, les principaux groupes et organismes d'assurance sous la supervision de l'ACPR ont maintenu des niveaux de solvabilité satisfaisants. Toutefois, compte-tenu notamment de l'environnement de taux durablement bas auquel fait face le marché de l'assurance vie, le chiffre d'affaires du marché de l'assurance français s'inscrit en baisse au premier semestre 2017.

Activité

En assurance vie, on observe un recul des primes émises brutes entre les premiers semestres 2016 et 2017 (diminution de 2% pour les organismes sur base sociale). Cette décroissance est notamment induite par une diminution des primes des activités d'assurance avec participation aux bénéficiaires (supports en euros principalement). La forte hausse de la collecte de primes relatives à des supports en unités de compte (+30% pour les groupes et +41% sur base sociale) ne permet pas d'inverser la tendance à la baisse de l'ensemble de l'activité vie. Les encours restent néanmoins majoritairement composés de supports en euros.

S'agissant de l'assurance non-vie, le chiffre d'affaires progresse d'environ 3% sur base sociale entre le 1^{er} semestre 2016 et le 1^{er} semestre 2017. Pour les groupes, les trois principales lignes d'activité sont l'assurance automobile (y compris responsabilité civile), l'assurance incendie et autres dommages aux biens (IARD) et l'assurance « santé » (assurance des frais médicaux).

Au niveau européen, au 1^{er} trimestre 2017, le marché français de l'assurance non-vie est devenu le premier marché au sein de l'Union européenne avec 22 milliards d'euros de primes acquises en affaires directes, soit 20% du total des primes de l'Espace économique européen (EEE), suivi de près par le Royaume-Uni (19 milliards d'euros au 1^{er} trimestre 2017). Pour mémoire, sur la base des remises annuelles, le Royaume-Uni occupait la première position à fin décembre 2016¹.

Solvabilité

Évaluée selon les dispositions de Solvabilité II, la solvabilité du marché français est satisfaisante, aussi bien pour les principaux groupes que pour les principaux organismes sur base sociale, dont la couverture du capital de solvabilité requis (SCR) atteint respectivement 223 % et 232 % au 2^{ème} trimestre 2017. L'amélioration des ratios de couverture du SCR par rapport aux trimestres précédents est un peu plus marquée au 2^{ème} trimestre 2017, que ce soit pour les principaux groupes ou pour les organismes sur base sociale.

Ce redressement s'explique en grande partie par l'augmentation de l'actif net et notamment de la réserve de réconciliation qui constitue l'essentiel des fonds propres de catégorie 1 non restreint. L'augmentation des fonds propres en découlant entraîne une augmentation des taux de couverture du SCR, visible sur les deux types de remises.

S'agissant des remises sur base sociale, l'évolution du taux de couverture diffère selon le type d'activité. En effet, le ratio moyen des organismes vie est en augmentation continue depuis le début de l'année avec une hausse plus significative au 2^{ème} trimestre 2017 et un taux de couverture moyen passant de 203% à 216% entre les deux premiers trimestres de 2017. Quant aux organismes non-vie, après une légère baisse du taux de couverture moyen au 1^{er} trimestre

¹ Cf. Rapport ACPR 2016 « [Les Chiffres du marché français de la banque et de l'assurance](#) », graphique 44 page 106.

2017 (s'établissant alors à 269%), ils retrouvent, au 2^{ème} trimestre 2017, un niveau similaire à celui du 4^{ème} trimestre 2016 (275%).

Ces niveaux sont comparables à la moyenne des principaux organismes sur base sociale de l'EEE. En effet, selon les dernières statistiques agrégées publiées par l'EIOPA sur les remises sur base sociale du 1^{er} trimestre 2017, le taux de couverture de la zone économique est de 228% en moyenne, légèrement supérieur à celui de la France (221%).

Placements

Les principaux groupes d'assurance ont tendance à détenir davantage de placements en fonds propres au détriment de la détention de produits de taux sous forme directe ou indirecte. Ils dirigent ainsi, de façon croissante, leurs placements vers les entreprises financières et non financières. Cet accroissement résulte en grande partie du dynamisme de la collecte nette sur les supports en unités de compte.

La ventilation géographique des placements est stable et équilibrée entre les actifs émis par des résidents et des non-résidents (la zone euro étant le principal bénéficiaire des placements hors France).

Les niveaux de notation des obligations détenues par les principaux groupes demeurent globalement stables entre fin juin 2016 et fin juin 2017 mais certains d'entre eux s'écartent de la moyenne avec des évolutions très significatives.

Étude réalisée par la direction des études de l'ACPR, en collaboration avec la Direction générale des statistiques de la Banque de France ²

² Ont contribué à cette étude : Saïda Baddou, Chuon-Hong Huynh, Denis Marionnet et Samuel Slama pour l'ACPR et Hector Toubon pour la Banque de France.

Périmètre de l'étude

L'étude présente la situation des assureurs en France au 1^{er} semestre 2017, avec des éléments de comparaison par rapport au 1^{er} semestre 2016. Elle se fonde sur les données remises dans le cadre du *reporting* prudentiel Solvabilité II. Cette étude s'appuie ainsi sur les données les plus récentes, qui peuvent être revues à l'occasion de remises ultérieures.

Les données sont présentées sous la forme de graphiques et de tableaux pour deux périmètres distincts :

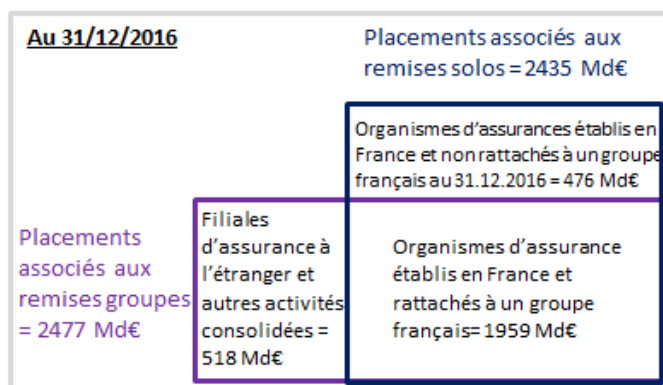
- Les « principaux groupes d'assurance français » soumis à Solvabilité 2 : il s'agit pour cette étude des 13 principaux groupes d'assurance à tête française³, qui représentent 82 % des 2 742 milliards d'euros de total de bilan de l'ensemble des groupes en France au 31 décembre 2016.
- Les « principaux organismes sur base sociale » soumis à Solvabilité 2, qui correspondent aux organismes d'assurance agréés en France remettant sur base trimestrielle⁴, qu'ils soient agréés en tant qu'organismes vie, non vie ou mixte. Ils représentent environ 95% du marché français⁵.

Les données sont issues des remises trimestrielles au titre des années 2016 et 2017.

Les périmètres « principaux groupes » et « principaux organismes sur base sociale » sont distincts : le premier consolide les filiales à l'étranger des groupes français alors que le second tient compte des organismes d'assurance indépendants de groupes prudentiels au sens de Solvabilité II. On peut mesurer le taux de recouvrement entre ces deux périmètres, au moyen d'un indicateur sur les placements (afin notamment de s'affranchir des opérations intragroupes et/ou de réassurance influençant le total de bilan). Ainsi, les filiales françaises des groupes français représentent environ 79 % du total des placements des groupes et 80 % du total des placements des organismes sur base sociale au 31 décembre 2016 (Cf. complément technique page 32).

Graphique 1

Placements des groupes et organismes sur base sociale français d'assurance 31 décembre 2016, milliards d'euros



Note : chiffres annuels sur l'ensemble des groupes et sur l'ensemble des organismes sur base sociale

Source : ACPR

³ Il s'agit des groupes soumis au *Financial Stability Reporting*, à partir duquel EIOPA élabore trimestriellement des indicateurs avancés. Les sous-groupes français de groupes étrangers ne remettent pas de données trimestrielles à l'ACPR et ne sont donc pas pris en compte dans cette étude.

⁴ Organismes ne remplissant pas les conditions d'exemption de remise trimestrielle telles que définies dans les instructions ACPR n°2016-I-01 et n°2016-I-02.

⁵ Calculé par rapport au total de bilan des organismes assujettis au reporting Solvabilité II, qui eux-mêmes représentent 99,9% du marché français de l'assurance.

1. Les principaux groupes d'assurance français

Les tableaux et graphiques de cette section sont élaborés à partir des comptes consolidés⁶ des principaux groupes d'assurance français.

1.1 Primes acquises, charges des sinistres et dépenses engagées

Tableau 1

Chiffre d'affaires des principaux groupes
aux 1^{ers} semestres 2016 et 2017 en milliards d'euros

	1er semestre 2016	1er semestre 2017
Primes vie	88,7	88,3
Primes non vie	41,4	42,2

Périmètre : 13 principaux groupes soumis au reporting de stabilité financière

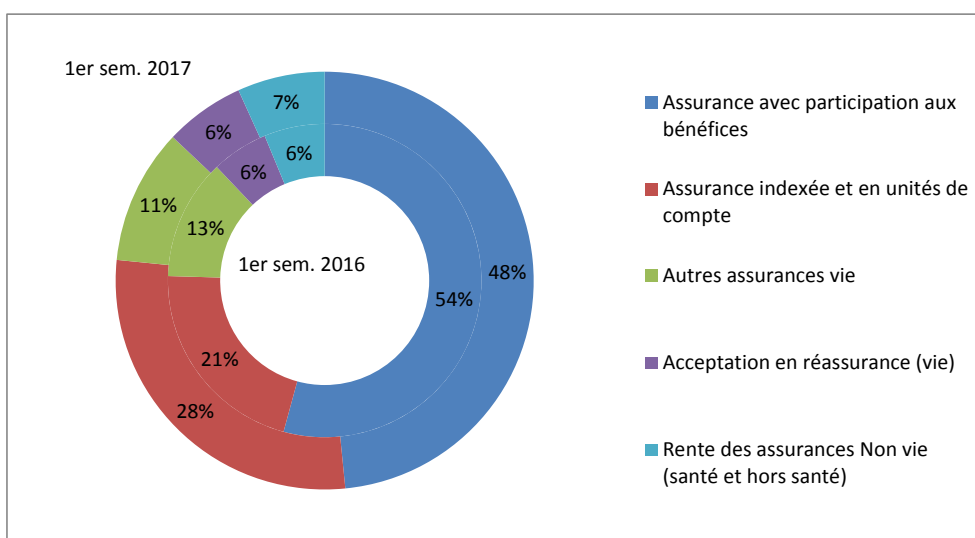
Note : Après retraitement d'une opération exceptionnelle enregistrée au 1^{er} trimestre 2016

Source : ACPR

1.1.1 Activité vie

Graphique 2

Répartition du chiffre d'affaires vie des principaux groupes, par lignes
d'activité
aux 1^{ers} semestres 2016 et 2017



Périmètre : 13 principaux groupes soumis au reporting de stabilité financière

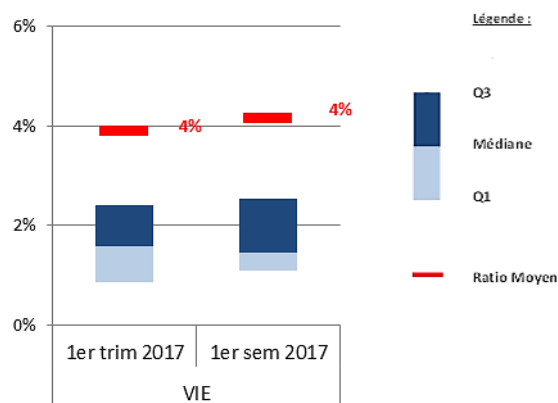
Note: Après retraitement d'une opération exceptionnelle enregistrée au 1^{er} trimestre 2016

Source : ACPR

⁶ Le terme « comptes consolidés » utilisé dans cette étude désigne à la fois les comptes consolidés des groupes capitalistiques ainsi que les comptes combinés des groupes mutualistes.

Graphique 3

**Taux de cession en réassurance vie des principaux groupes
(calculés sur le 1^{er} trimestre 2017 et sur le 1^{er} semestre 2017)**



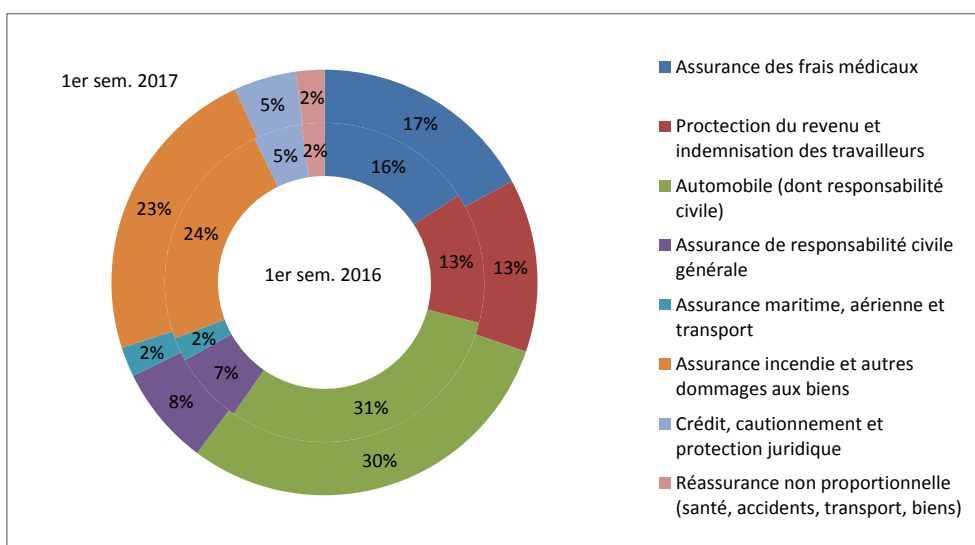
Périmètre : 13 principaux groupes soumis au reporting de stabilité financière

Source : ACPR

1.1.2 Activité non-vie

Graphique 4

**Répartition du chiffre d'affaires non vie des principaux groupes, par lignes d'activité
aux 1^{ers} semestres 2016 et 2017**



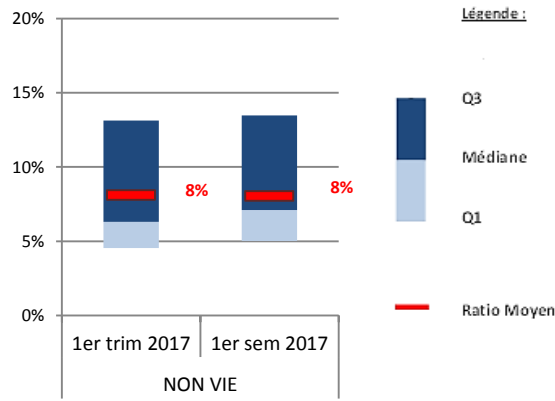
Périmètre : 13 principaux groupes soumis au reporting de stabilité financière

Note : Les acceptations en réassurance proportionnelle sont incluses au sein de chaque ligne d'activité.

Source : ACPR

Graphique 5

Taux de cession en réassurance non vie des principaux groupes (calculés sur le 1^{er} trimestre 2017 et sur le 1^{er} semestre 2017)



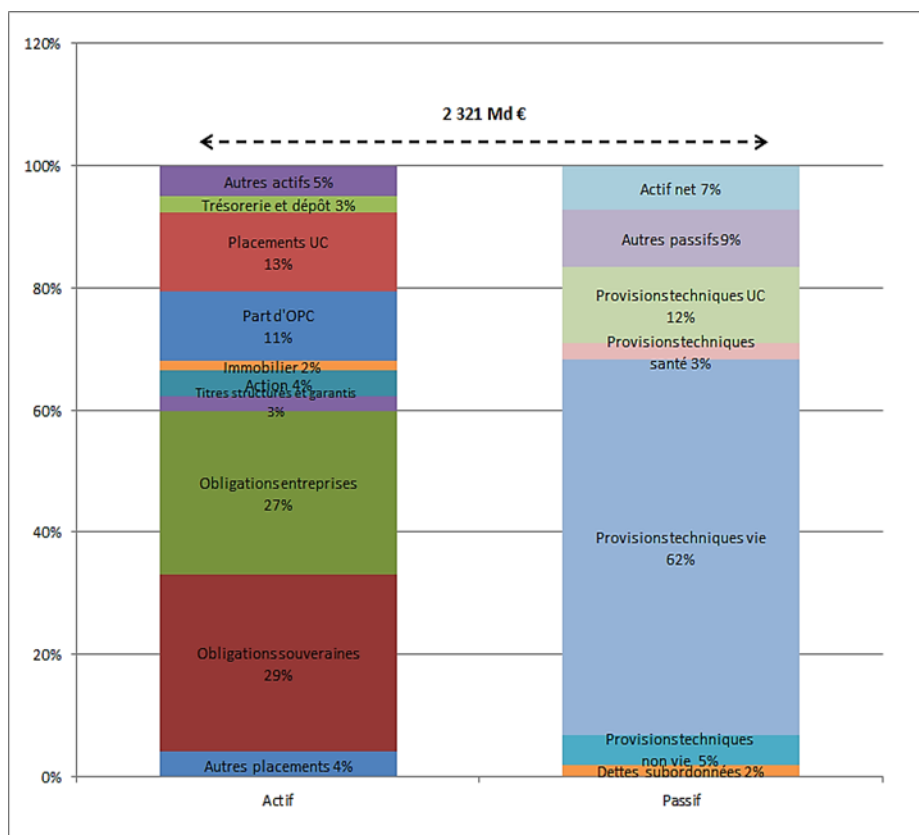
Périmètre : 13 principaux groupes soumis au reporting de stabilité financière

Source : ACPR

1.2 Bilan

Graphique 6

Structure du bilan des principaux groupes À fin juin 2017



Périmètre : 13 principaux groupes soumis au reporting de stabilité financière

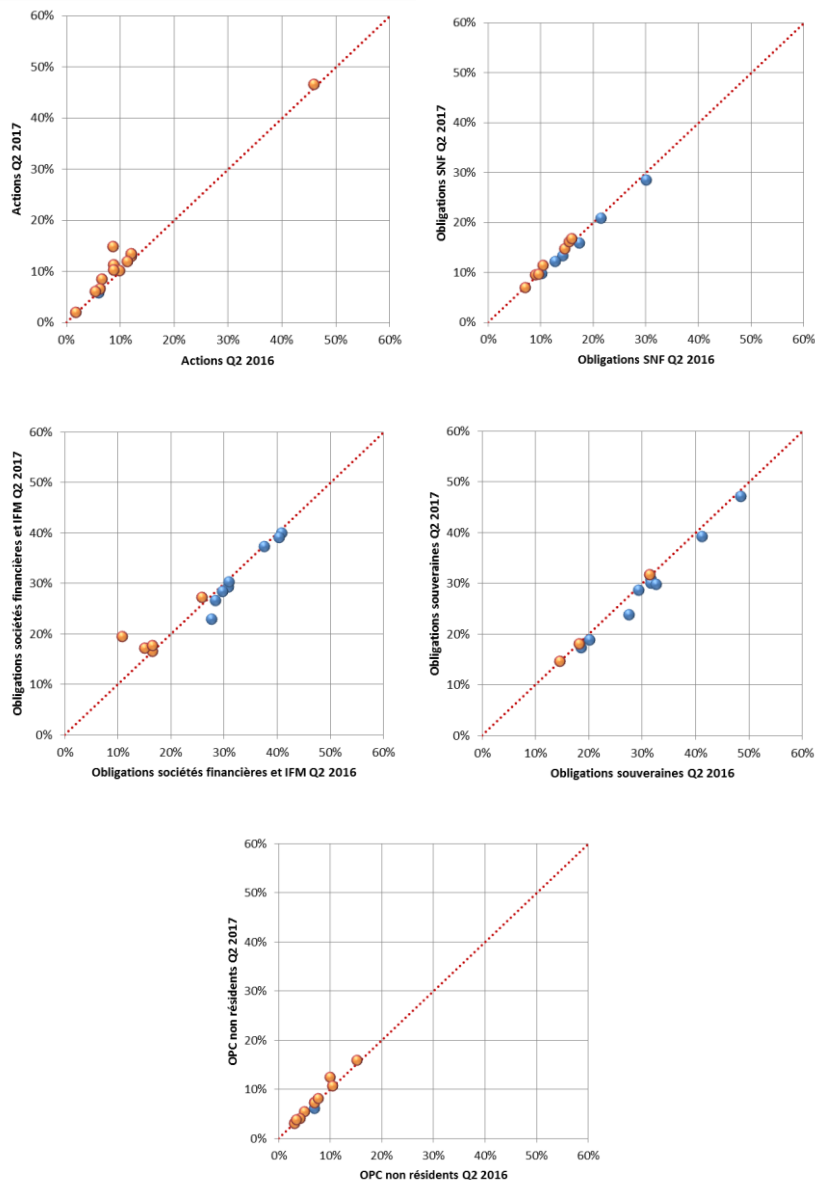
Note : La catégorie « Autres placements » comprend notamment les « immobilisations corporelles » qui elles-mêmes regroupent les postes « immobilisations corporelles détenues pour usage propre » et les « biens immobiliers autres que ceux détenus pour usage propre » ; la catégorie « trésorerie et dépôts » recouvre les postes « trésorerie et équivalents de trésorerie », les « dépôts auprès des cédantes » et les « dépôts autres que les équivalents de trésorerie » ; la catégorie « autres actifs » rassemble les « immobilisations incorporelles », les « actifs d'impôts différés », les « excédents du régime de retraite », les « montants recouvrables au titre des contrats de réassurance », les différents types de créances, les « éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s) », et les autres actifs non mentionnés dans les autres postes du bilan.

Source : ACPR

1.3 Placements

Graphique 7

**Parts des différents types de placements dans les portefeuilles des groupes d'assurance (après mise en transparence des OPC résidents)
Entre fin juin 2016 et fin juin 2017**



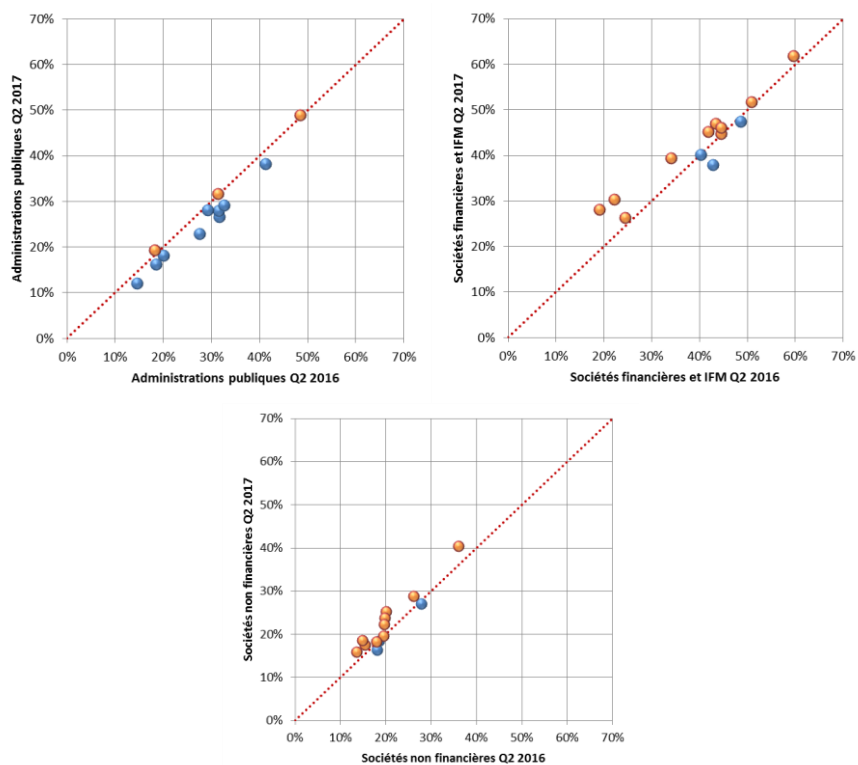
Périmètre : 13 principaux groupes soumis au reporting de stabilité financière, sous réserve pour chacun de la disponibilité des données nécessaires à la construction des graphiques.

Note : Les placements sont considérés après mise en transparence des OPC résidents.

Source : Banque de France (DGS-DSMF), ACPR

Graphique 8

Parts des expositions sectorielles des placements des groupes d'assurance (après mise en transparence des OPC résidents) Entre fin juin 2016 et fin juin 2017



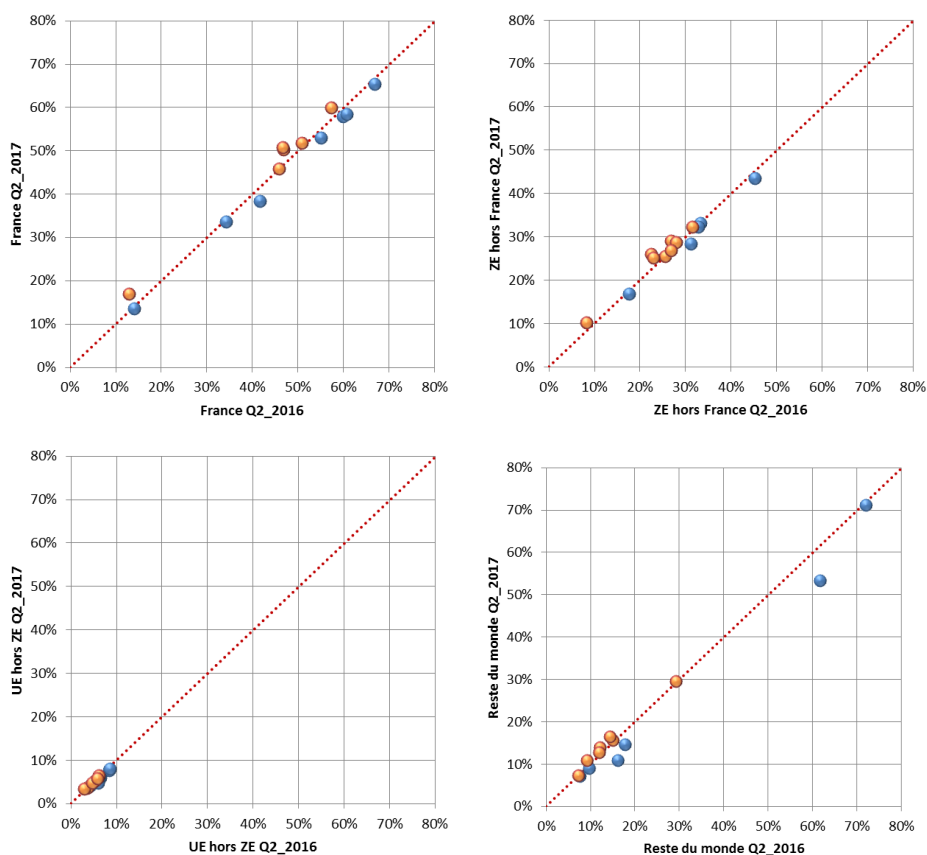
Périmètre : 13 principaux groupes soumis au reporting de stabilité financière, sous réserve pour chacun de la disponibilité des données nécessaires à la construction des graphiques.

Note : Les placements sont considérés après mise en transparence des OPC résidents.

Source : Banque de France (DGS-DSMF), ACPR

Graphique 9

Parts des expositions géographiques des placements des groupes d'assurance (après mise en transparence des OPC résidents) Entre fin juin 2016 et fin juin 2017



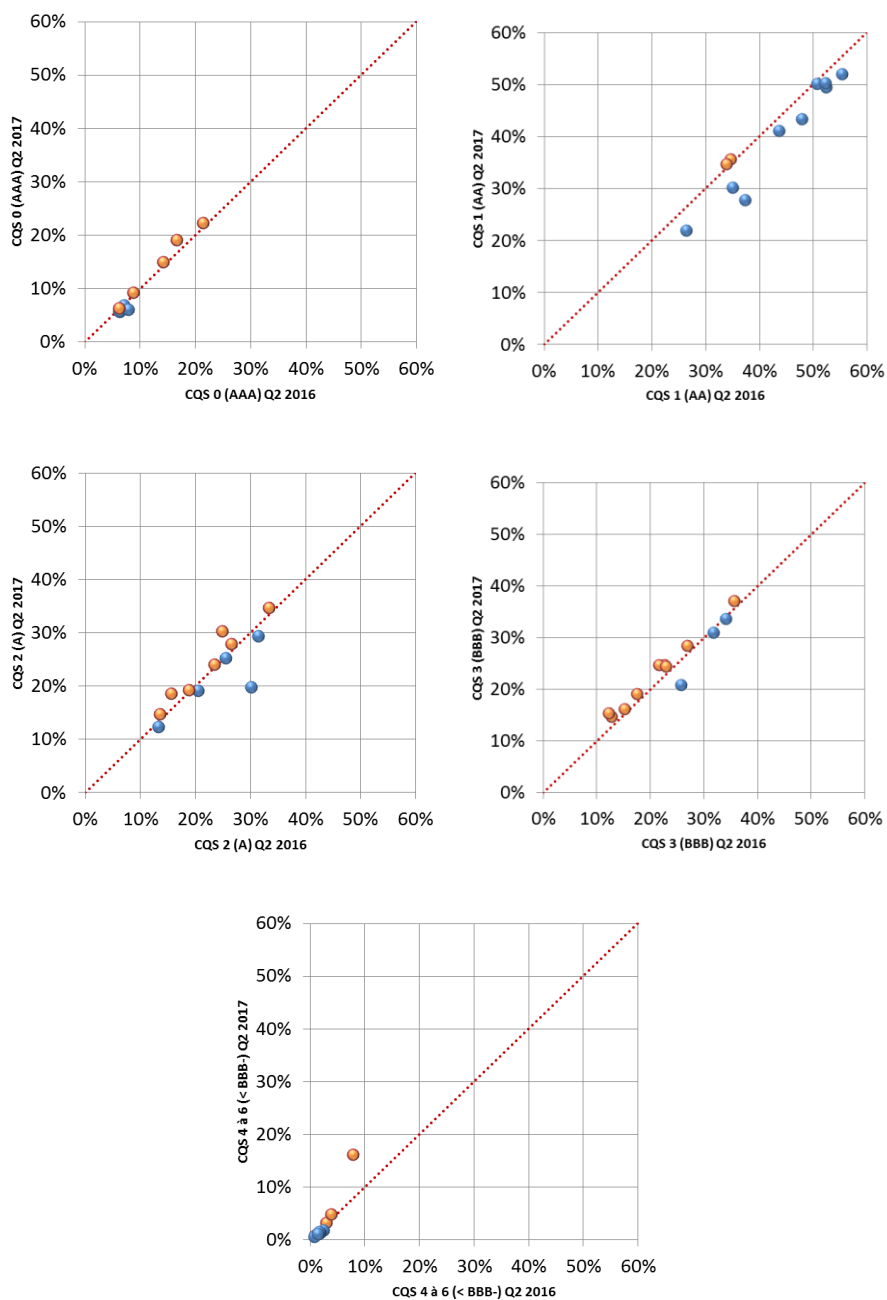
Périmètre : 13 principaux groupes soumis au reporting de stabilité financière, sous réserve pour chacun de la disponibilité des données nécessaires à la construction des graphiques.

Note : Les placements sont considérés après mise en transparence des OPC résidents.

Source : Banque de France (DGS-DSMF), ACPR

Graphique 10

**Parts des notations des obligations détenues par les groupes d'assurance
(avant mise en transparence des OPC résidents)
Entre fin juin 2016 et fin juin 2017**



Périmètre : 13 principaux groupes soumis au reporting de stabilité financière, sous réserve pour chacun de la disponibilité des données nécessaires à la construction des graphiques.

Note 1 : Les placements sont considérés sans mise en transparence des OPC résidents.

Note 2 : Les notations sont fondées sur l'échelon de qualité de crédit (CQS) des placements, un système de notation harmonisé décrit dans la partie « compléments techniques » en fin de cette étude. Il est ici complété des éventuelles notations internes déclarées par les assureurs dans leurs reportings prudentiels.

Source : ACPR,

1.4 Fonds propres et actif net

Tableau 2

Structure des fonds propres et composition de l'actif net des principaux groupes
En 2016 et aux 1^{er} et 2^{ème} trimestres 2017

	31/12/2016	31/03/2017	30/06/2017
Fonds propres			
Total	182,3	185,1	193,0
- dont cat. 1 non restreinte	134,7	138,5	146,8
- dont cat. 1 restreint	19,0	18,4	18,3
- dont cat. 2	26,1	25,8	25,7
- dont cat. 3	2,5	2,5	2,2
Actif Net			
Actif Net	157,6	162,7	167,8
- dont réserve de réconciliation	91,2	95,1	103,3
- dont autres fonds propres de base	60,7	60,7	60,9
- dont dividendes prévus	4,9	6,2	2,9
- dont fonds cantonnés restreints	0,1	0,1	0,1
- dont actions propres détenues	0,3	0,2	0,2
- dont autres fonds propres non disponibles	0,5	0,5	0,5

Périmètre : 13 principaux groupes soumis au reporting de stabilité financière

Source : ACPR

1.5 Provisions techniques

Tableau 3

Composition des provisions techniques et ratio marge de risque sur
meilleure estimation des principaux groupes
2016 et aux 1^{er} et 2^{ème} trimestres 2017

Provisions techniques		31/12/2016	31/03/2017	30/06/2017
Ratio MR/ME				
Activité non vie	Hors Santé	103,2 7%	112,9 6%	109,7 7%
	Santé	18,2 6%	21,4 5%	21,2 5%
	Total	121,4 7%	134,3 6%	131,0 6%
Activité vie (hors UC)	Hors Santé	1414,9 1%	1401,5 1%	1428,9 1%
	Santé	43,0 10%	42,7 10%	43,4 10%
	Total	1457,8 2%	1444,2 2%	1472,3 1%
Activité vie en unités de compte		260,6 1%	272,7 1%	288,6 1%
Total		1839,8 2%	1851,2 2%	1891,9 2%

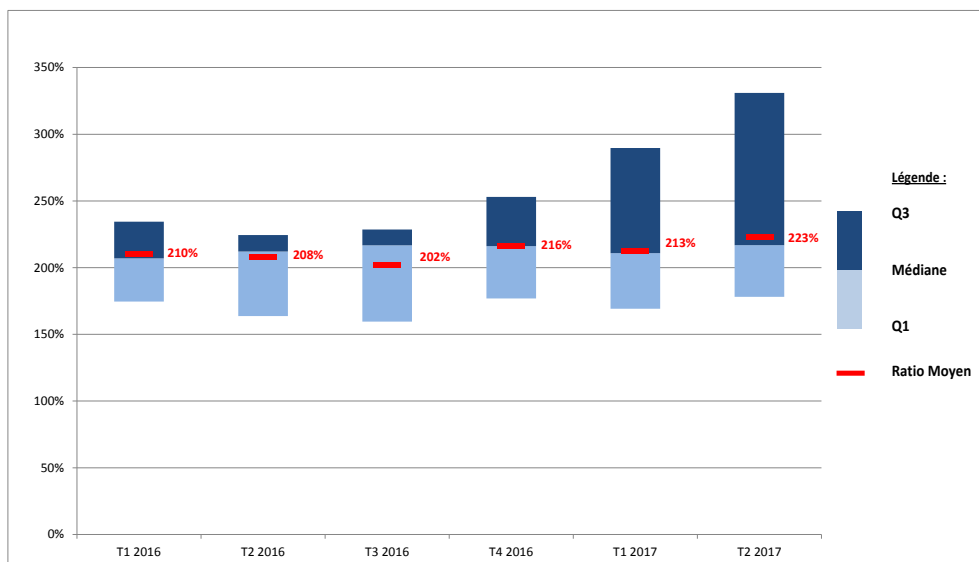
Périmètre : 13 principaux groupes soumis au reporting de stabilité financière
Note : « Ratio MR/ME » = marge de risque rapportée à la meilleure estimation

Source : ACPR

1.6 Capital de solvabilité requis (SCR)

Graphique 11

Taux de couverture du SCR des principaux groupes
Du 1^{er} trimestre 2016 au 2^{ème} trimestre 2017



Périmètre : 13 principaux groupes soumis au reporting de stabilité financière

Note : Taux de couverture calculé en tenant compte des mesures transitoires et de la correction pour volatilité

Source : ACPR

2. Les principaux organismes d'assurance sur base sociale agréés en France

Les tableaux et graphiques de cette section sont élaborés à partir des comptes sur base sociale remis à l'ACPR par les organismes d'assurance agréés en France et assujettis aux remises sur base trimestrielle.

2.1 Primes acquises, charges des sinistres et dépenses engagées

Tableau 4

Primes acquises des principaux organismes sur base sociale
aux 1^{ers} semestres 2016 et 2017, en milliards d'euros

	1er semestre 2016	1er semestre 2017
Primes vie	79,1	77,1
Primes non vie	48,3	49,9

Périmètre : organismes d'assurance sur base sociale soumis aux remises trimestrielles

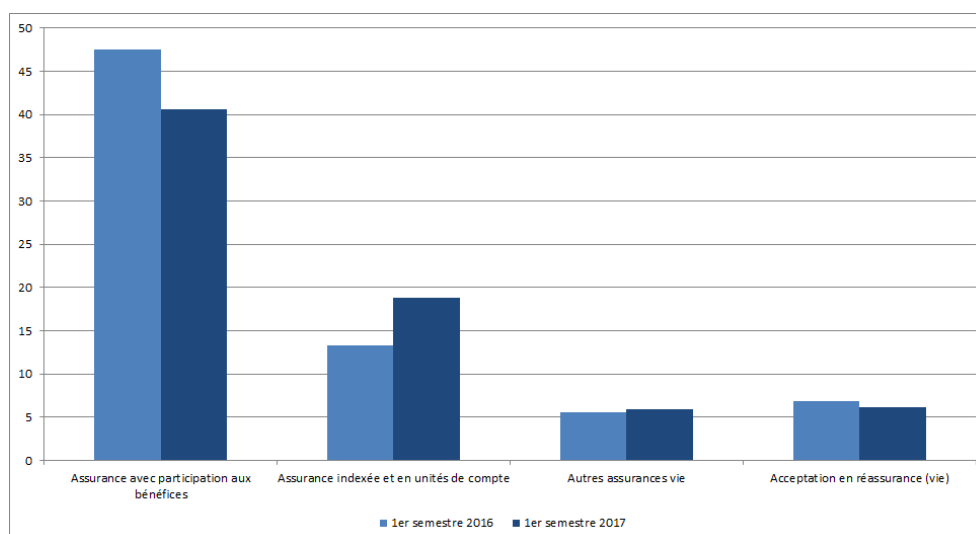
Note : Après retraitement d'une opération exceptionnelle enregistrée au 1^{er} trimestre 2016

Source : ACPR

2.1.1.1 Activité vie

Graphique 12

Chiffre d'affaires des principales lignes d'activité vie des principaux
organismes sur base sociale
aux 1^{ers} semestres 2016 et 2017, en milliards d'euros et en pourcentage



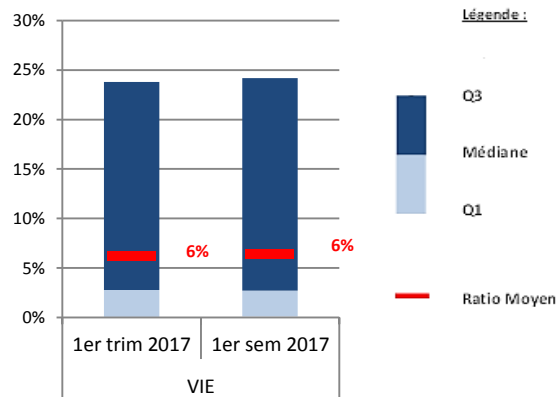
Périmètre : organismes d'assurance sur base sociale soumis aux remises trimestrielles

Note : Après retraitement d'une opération exceptionnelle enregistrée au 1^{er} trimestre 2016

Source : ACPR

Graphique 13

Taux de cession en réassurance vie des principaux organismes sur base sociale
(calculés sur le 1^{er} trimestre 2017 et sur le 1^{er} semestre 2017)



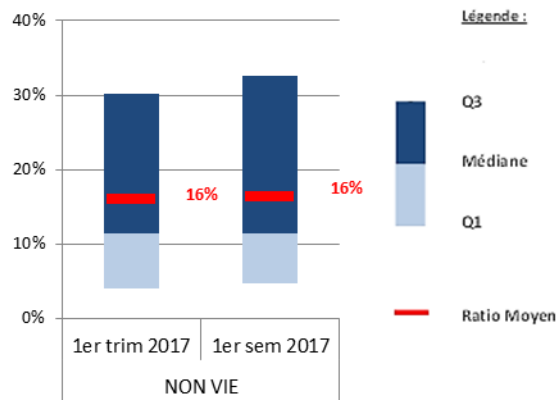
Périmètre : organismes d'assurance sur base sociale soumis aux remises trimestrielles

Source : ACPR

2.1.1.2 Activité non-vie

Graphique 14

Taux de cession en réassurance non vie des organismes d'assurance sur base sociale
(calculés sur le 1^{er} trimestre 2017 et sur le 1^{er} semestre 2017)



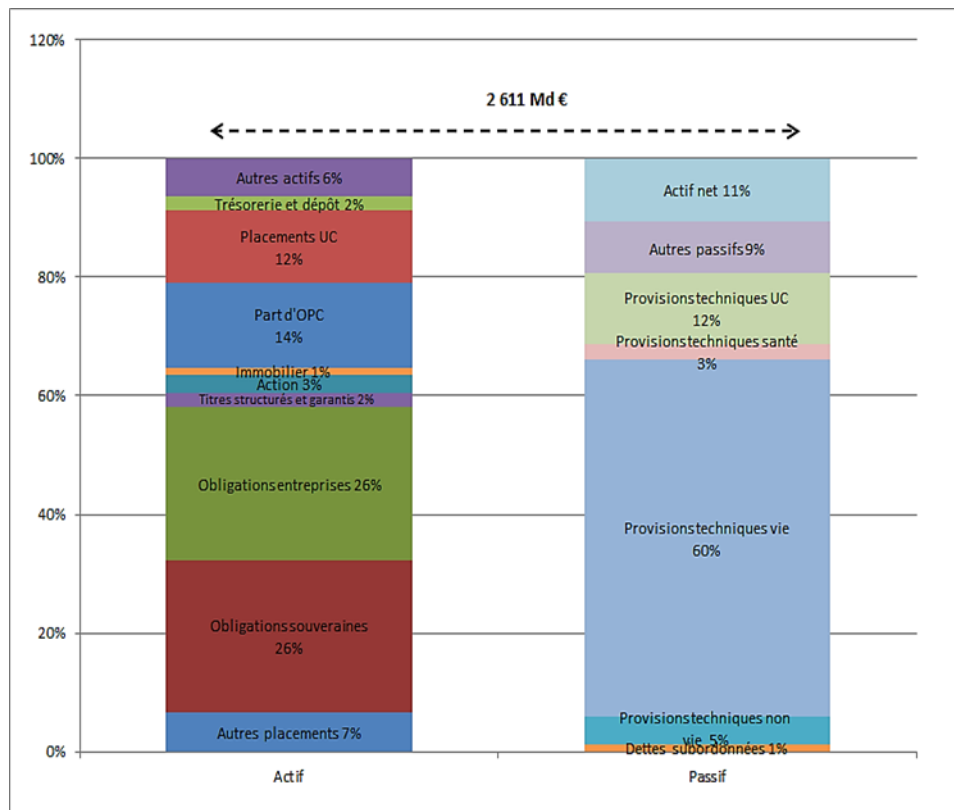
Périmètre : organismes d'assurance sur base sociale soumis aux remises trimestrielles

Source : ACPR

2.2 Bilan

Graphique 15

Structure du bilan des principaux organismes sur base sociale
À fin juin 2017



Périmètre : organismes d'assurance sur base sociale soumis aux remises trimestrielles

Note : La catégorie « Autres placements » comprend notamment les « immobilisations corporelles » qui elles-mêmes regroupent les postes « immobilisations corporelles détenues pour usage propre » et les « biens immobiliers autres que ceux détenus pour usage propre » ; la catégorie « trésorerie et dépôts » recouvre les postes « trésorerie et équivalents de trésorerie », les « dépôts auprès des cédantes » et les « dépôts autres que les équivalents de trésorerie » ; la catégorie « autres actifs » rassemble les « immobilisations incorporelles », les « actifs d'impôts différés », les « excédents du régime de retraite », les « montants recouvrables au titre des contrats de réassurance », les différents types de créances, les « éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s) », et les autres actifs non mentionnés dans les autres postes du bilan.

Source : ACPR

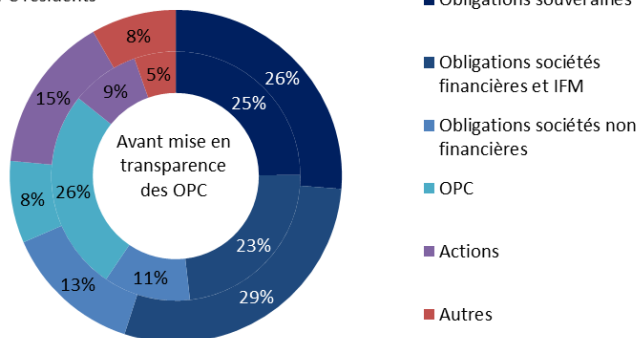
2.3 Placements

Graphique 16

Structure des placements des principaux organismes sur base sociale, avant et après mise en transparence des OPC résidents À fin juin 2017

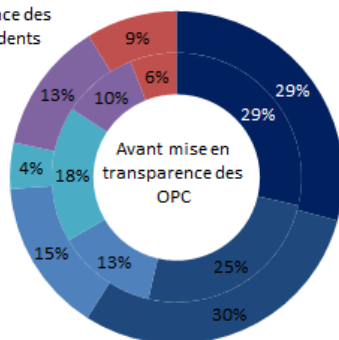
Tous placements confondus (total : 2 489 G€)

Après mise en transparence des OPC résidents



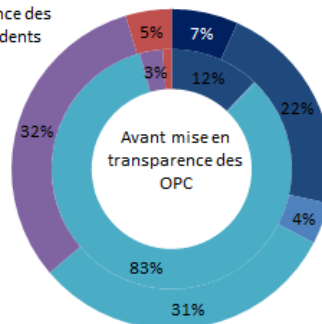
Placements hors représentation d'UC
(total : 2 162 G€)

Après mise en transparence des OPC résidents



Placements en représentation d'UC
(total : 326 G€)

Après mise en transparence des OPC résidents



Périmètre : organismes d'assurance sur base sociale soumis aux remises trimestrielles

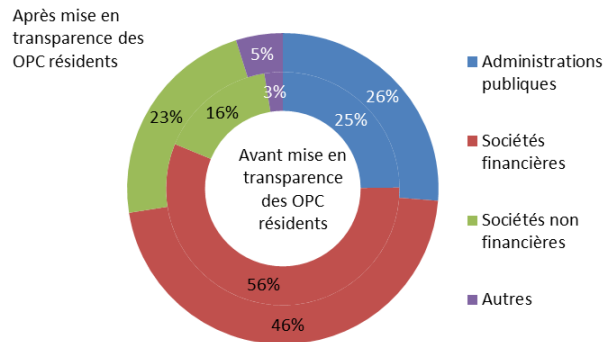
Note : La mise en transparence, qui consiste à identifier les titres détenus par un assureur par l'intermédiaire d'un OPC, ne peut être réalisée que sur les parts d'OPC résidents en France.

Sources : Banque de France (DGS-DSMF), ACPR

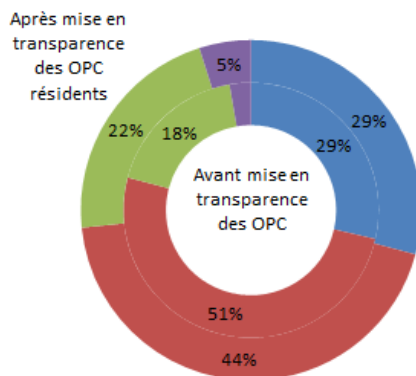
Graphique 17

Expositions sectorielles des principaux organismes sur base sociale, avant et après mise en transparence des OPC résidents À fin juin 2017

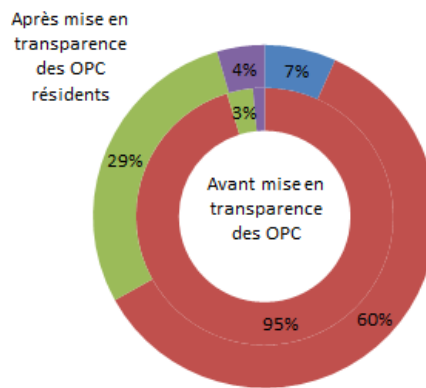
Tous placements confondus (total : 2 489 G€)



Placements hors représentation d'UC
(total : 2 162 G€)



Placements en représentation d'UC
(total : 326 G€)



Périmètre : organismes d'assurance sur base sociale soumis aux remises trimestrielles

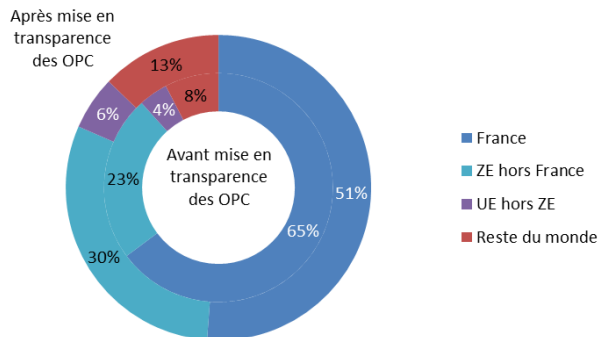
Note : La mise en transparence, qui consiste à identifier les titres détenus par un assureur par l'intermédiaire d'un OPC, ne peut être réalisée que sur les parts d'OPC résidents en France.

Sources : Banque de France (DGS-DSMF), ACPR

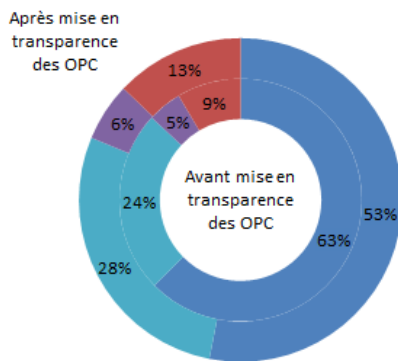
Graphique 18

Expositions géographiques des principaux organismes sur base sociale, avant et après mise en transparence des OPC résidents À fin juin 2017

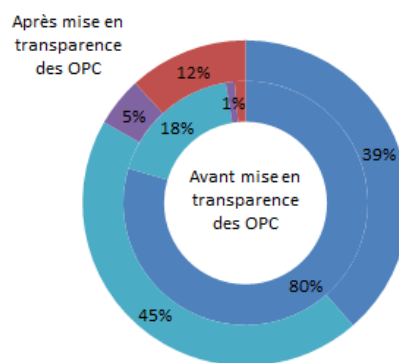
Tous placements confondus (total : 2 489 G€)



Placements hors représentation d'UC
(total : 2 162 G€)



Placements en représentation d'UC
(total : 326 G€)



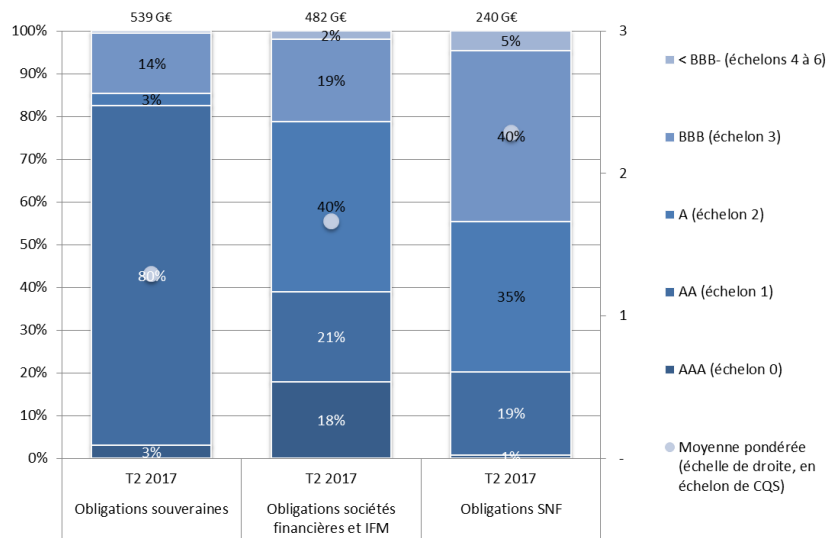
Périmètre : organismes d'assurance sur base sociale soumis aux remises trimestrielles

Note : La mise en transparence, qui consiste à identifier les titres détenus par un assureur par l'intermédiaire d'un OPC, ne peut être réalisée que sur les parts d'OPC résidents en France.

Sources : Banque de France (DGS-DSMF), ACPR

Graphique 19

Notations des différents types d'obligations au bilan des principaux organismes sur base sociale, avant mise en transparence des OPC résidents À fin juin 2017



Périmètre : organismes d'assurance sur base sociale soumis aux remises trimestrielles

Note : Les notations sont fondées sur l'échelon de qualité de crédit (CQS) des placements, un système de notation harmonisé décrit dans la partie « compléments techniques » en fin de cette étude. Il est ici complété des éventuelles notations internes déclarées par les assureurs dans leurs reportings prudentiels.

Source : ACPR

2.4 Fonds propres et actif net

Tableau 5

Structure des fonds propres et composition de l'actif net par type
d'organismes
En 2016 et aux 1^{er} et 2^{ème} trimestres 2017

	31/12/2016	31/03/2017	30/06/2017
Fonds propres			
Total	329,3	300,1	309,7
<i>Vie et mixtes</i>	220	199	206
<i>Non vie</i>	109	101	104
- dont cat. 1 non restreinte	293,4	264,9	274,4
<i>Vie et mixtes</i>	190	169	176
<i>Non vie</i>	103	96	98
- dont cat. 1 restreint	13	12,7	12,6
<i>Vie et mixtes</i>	11	10	10
<i>Non vie</i>	3	2	2
- dont cat. 2	20,5	20,7	20,9
<i>Vie et mixtes</i>	18	18	18
<i>Non vie</i>	3	3	3
- dont cat. 3	2,1	1,8	1,8
<i>Vie et mixtes</i>	2	2	2
<i>Non vie</i>	0	0	0
Actif Net			
Actif Net	299,9	271,8	278,7
<i>Vie et mixtes</i>	195	174	179
<i>Non vie</i>	105	98	100
- dont réserve de réconciliation	228,2	207,2	215,8
<i>Vie et mixtes</i>	146	130	136
<i>Non vie</i>	82	77	80
- dont autres fonds propres de base	66,3	58,5	59,3
<i>Vie et mixtes</i>	45	40	40
<i>Non vie</i>	22	19	19
- dont dividendes prévus	4,9	5,6	3,1
<i>Vie et mixtes</i>	3	4	2
<i>Non vie</i>	2	2	1
- dont fonds cantonnés restreints	0,3	0,3	0,3
<i>Vie et mixtes</i>	0,3	0,3	0,3
- dont actions propres détenues	0,3	0,2	0,2
<i>Vie et mixtes</i>	0,3	0,2	0,2
<i>Non vie</i>	0	0	0

Périmètre : organismes d'assurance sur base sociale soumis aux remises trimestrielles

Source : ACPR

2.5 Provisions techniques

Tableau 6

Composition des provisions techniques par type d'activité
2016 et aux 1^{er} et 2^{ème} trimestres 2017

Provisions techniques		31/12/2016	31/03/2017	30/06/2017
Ratio MR/ME				
Activité non vie	Hors Santé	118,9 7%	124,9 6%	121,9 6%
	Santé	33,0 7%	31,2 6%	30,5 6%
	Total	152,0 7%	156,1 6%	152,4 6%
Activité vie (hors UC)	Hors Santé	1678,3 1%	1567,9 1%	1566,5 1%
	Santé	44,9 6%	39,9 6%	40,7 6%
	Total	1723,2 1%	1607,9 1%	1607,2 1%
Activité vie en unités de compte		311,0 1%	299,7 1%	309,9 1%
Total		2186,2 2%	2063,7 2%	2069,5 2%

Périmètre : organismes d'assurance sur base sociale soumis aux remises trimestrielles

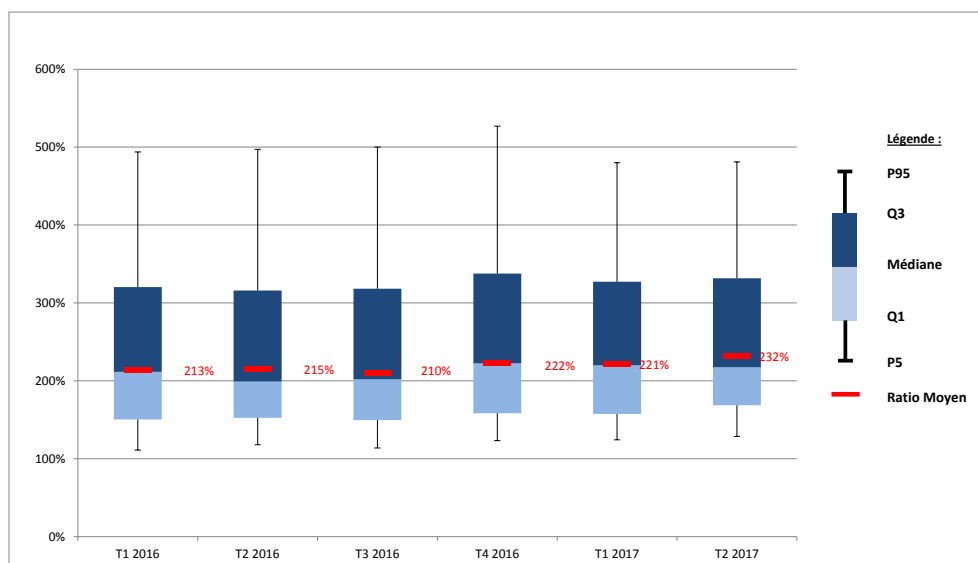
Note : « Ratio MR/ME » = marge de risque rapportée à la meilleure estimation

Source : ACPR

2.6 Capital de solvabilité requis (SCR) et minimum (MCR)

Graphique 20

Distribution des taux de couverture du SCR Du 1^{er} trimestre 2016 au 2^{ème} trimestre 2017



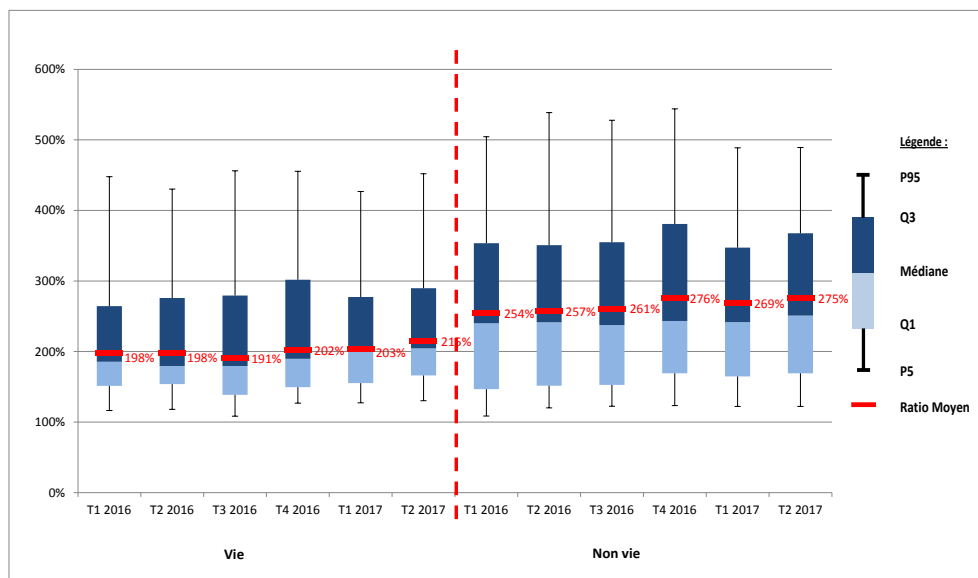
Périmètre : organismes d'assurance sur base sociale soumis aux remises trimestrielles

Note : Taux de couverture calculé en tenant compte des mesures transitoires et de la correction pour volatilité

Source : ACPR, S.23.01

Graphique 21

Distribution des taux de couverture du SCR par type d'organisme Du 1^{er} trimestre 2016 au 2^{ème} trimestre 2017



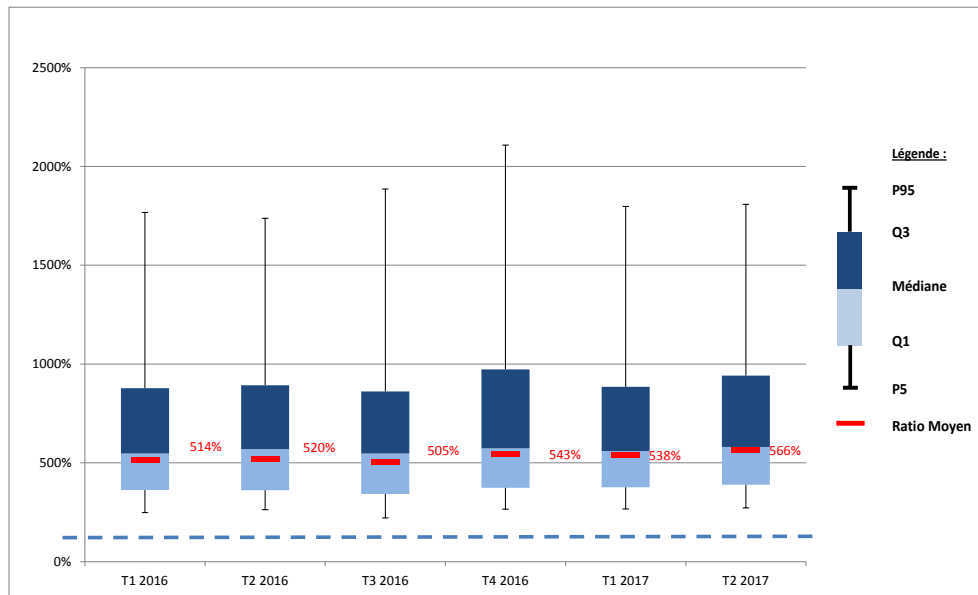
Périmètre : organismes d'assurance sur base sociale soumis aux remises trimestrielles

Note : Taux de couverture calculé en tenant compte des mesures transitoires et de la correction pour volatilité

Source : ACPR

Graphique 22

Distribution des taux de couverture du MCR Du 1^{er} trimestre 2016 au 2^{ème} trimestre 2017



Périmètre : organismes d'assurance sur base sociale soumis aux remises trimestrielles

Source : ACPR

Glossaire

CQS : échelon de qualité de crédit (« credit quality step » en anglais). Il s'agit d'un système de notation harmonisé notamment utilisé pour calculer les exigences réglementaires de capital des assureurs (source : ACPR⁷).

IFM : institutions monétaires et financières. Celles-ci constituent le secteur émetteur de monnaie et comprennent les banques centrales, les établissements de crédit et toutes les institutions financières dont l'activité est de recevoir des dépôts et/ou de proches substituts des dépôts de la part des agents non financiers. À ce titre, les organismes de placements collectifs monétaires (source : Banque de France⁸).

Mise en transparence : processus consistant à identifier les placements détenus par les organismes et groupes d'assurance par l'intermédiaire des organismes de placements collectifs dont ils détiennent des parts.

NSLT : « Non similar to life techniques », ou Santé similaire à la non-vie.

OPC : organismes de placements collectifs, aussi appelés fonds d'investissement.

SLT : « Similar to life techniques », ou Santé similaire à la vie.

SNF : sociétés non financières. Ensemble des unités institutionnelles qui sont des producteurs marchands dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires (source : INSEE⁹).

UC : unités de compte.

UE : Union européenne.

ZE : Zone euro.

⁷ https://acpr.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/acp/publications/analyses-syntheses/20161215-AS74-Premieres-remises-S2-Post-College.pdf

⁸ <https://www.banque-france.fr/statistiques/monnaie/institutions-financieres-monetaires>

⁹ <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1218>

Compléments techniques

La « juste valeur » sous Solvabilité II et l'articulation entre les visions sur base consolidée¹⁰ et sur base sociale

Les bilans Solvabilité II sont établis en « juste valeur »

L'actif du bilan prudentiel Solvabilité II évalué en valeur de marché présente une structure comparable à celle des comptes sociaux, et la prise en compte des plus ou moins-values latentes explique la différence. L'augmentation des actifs correspondant à l'évolution des valeurs de marché n'est pas entièrement répercutée au passif par une augmentation équivalente des fonds propres. En particulier, l'activité vie est caractérisée par le mécanisme de la participation aux bénéfices, qui intègre une partie des plus-values latentes dans l'évaluation des engagements. Ainsi, les engagements vie à l'égard des assurés dépassent en général sous solvabilité II ceux du bilan social, tandis que les engagements non vie leur sont le plus souvent inférieurs.

L'articulation entre les visions sur base consolidée et sur base sociale

Le troisième pilier de Solvabilité II prévoit à la fois des remises sur base consolidée (« remise groupes ») et sur base sociale (« remise solos »).

Ces deux niveaux se complètent dans l'analyse : le niveau « groupe » se révèle incontournable du point de vue prudentiel car la présence de liens (capitalistiques ou non) rend possible la transmission des risques d'une entité à l'autre, alors que les *reportings* « solos » présentent un intérêt notamment économique car ils témoignent de l'activité des assureurs sur le territoire national, sans tenir compte des filiales étrangères.

Si le total de bilan prudentiel des organismes contrôlés par l'ACPR s'établit à 2 738¹¹ milliards d'euros pour les organismes d'assurance sur base sociale (sur base sociale) et à 2 742 milliards d'euros pour les groupes au 31 décembre 2016, les écarts sont plus importants que ce que l'apparente proximité de ces deux chiffres pourrait suggérer.

On peut représenter ainsi cette articulation :

- 1) les données concernant la population des organismes sur base sociale regroupent :
 - A. les organismes agréés en France qui sont filiales d'un groupe ou d'un sous-groupe S2 contrôlé par l'ACPR (y compris les sous-groupes étrangers, donc)
 - B. les organismes français « indépendants » ou appartenant à un groupe encore en cours de constitution au regard de S2
- 2) pour leur part, les données groupes comprennent :
 - A. les organismes français qui sont filiales d'un groupe ou d'un sous-groupe contrôlé par l'ACPR (y compris les sous-groupes étrangers, donc)
 - C. les filiales étrangères de ces mêmes groupes

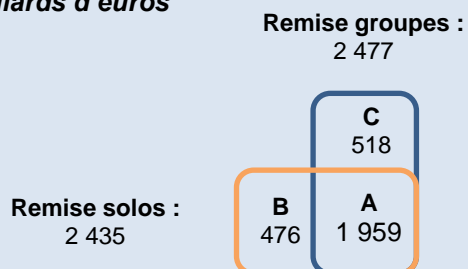
Pour mesurer les ordres de grandeur de ces différentes catégories, il est préférable de se référer aux placements des organismes plutôt qu'à leurs totaux de bilan, car ces derniers comprennent des opérations intra-groupes qui s'annulent au

¹⁰ Les termes « vision consolidée » ou « comptes consolidés » utilisés dans cette étude désignent à la fois les comptes consolidés des groupes capitalistiques ainsi que les comptes combinés des groupes mutualistes.

¹¹ Ce chiffre tient compte des remises annuelles reçues par l'ACPR après la finalisation du rapport « Les chiffres du marché français de l'assurance en 2016 ».

niveau consolidé et génèrent un écart entre la somme des mesures individuelles et la mesure du groupe.

Total des placements en milliards d'euros



Ces placements communs aux périmètres « remise groupes » et « remise solos » représentent 79 % des placements des groupes et 80 % des placements de l'ensemble des organismes sur base sociale. Cet état des lieux est toutefois amené à évoluer assez rapidement, car certains groupes sont encore en cours de constitution : à l'avenir, la partie « B » est appelée à diminuer au profit de la partie « A », tandis que la partie « C » sera enrichie des éventuelles filiales à l'étranger des nouveaux groupes.

Les fonds propres selon Solvabilité II et leur classification

Les fonds propres selon Solvabilité II sont définis par les L.351-6, L.351-7-1 et R.351-18 à R.351-21 du Code des assurances.

Ils se décomposent en fonds propres de base et en fonds propres auxiliaires :

- Les **fonds propres de base** sont constitués d'une part de l'excédent des actifs sur les passifs (valorisés selon l'article L.351-1 du Code des assurances), et d'autre part des passifs subordonnés.
- Les **fonds propres auxiliaires** (qui font partie du hors-bilan) comprennent des éléments de passifs, autres que les fonds propres de base, pouvant être appelés et utilisés pour absorber des pertes. Ils peuvent prendre des formes très diverses (fraction de capital non appelée et/ou non versée, lettres de crédits et garanties, ou « tout autre engagement juridiquement contraignant reçu par les entreprises d'assurance et de réassurance ») ; ils doivent néanmoins être approuvés par le superviseur.

Les fonds propres peuvent également être classés selon leur niveau de qualité (*tier*, en anglais). Pour effectuer ce classement, la directive s'appuie (article R.351-22 du Code des assurances) sur différents critères :

- Deux caractéristiques principales concernent la **disponibilité permanente** (pour absorber complètement les pertes) et la **subordination** (en cas de liquidation, disponibilité du montant total sans remboursement possible avant que tous les autres engagements ne soient honorés),
- D'autres exigences complémentaires concernent la durée suffisante de l'élément de fonds propres¹², mais également l'absence d'incitation à rembourser, l'absence de charges fixes obligatoires et l'absence de contrainte.

Selon ce classement :

- Le **niveau 1** (*Tier 1*) correspond à la meilleure qualité et ne comprend que des éléments de fonds propres de base continuellement et immédiatement mobilisables, disponibles en totalité et subordonnés. La réserve de réconciliation en fait partie bien qu'elle ne réponde que partiellement à ces caractéristiques (cf. encadré réserve de réconciliation).
- Le **niveau 2** (*Tier 2*) est composé d'éléments de fonds propres de base moins facilement mobilisables, mais dont la totalité est utilisable et subordonnée, ainsi que de fonds propres auxiliaires.
- Le **niveau 3** (*Tier 3*) enfin, comprend les fonds propres de base ne pouvant être classés dans les niveaux précédents ainsi que des fonds propres auxiliaires. Les actes délégués (articles L.612-11 du Code monétaire et financier et suivants) définissent précisément les éléments admis dans chaque catégorie.
- Afin de lisser en partie l'effet du passage à cette nouvelle classification des fonds propres, une partie des fonds propres admis – sous Solvabilité I – en représentation de l'exigence de marge, sont classés en niveau 1 – et dits de « **niveau 1 restreint** » – alors qu'ils ne le seraient pas selon les règles présentées : c'est une clause transitoire relative aux droits acquis (règle du « *grandfathering* »).

Parmi l'ensemble de ces fonds propres disponibles, les éléments dits « éligibles » à la couverture du capital de solvabilité requis (SCR) et du capital minimum requis (MCR) doivent respecter des limites quantitatives assurant que les exigences de solvabilité soient couvertes majoritairement par des fonds propres de la meilleure qualité¹³. En particulier, les fonds propres de niveau 1 doivent couvrir au moins 50 % du SCR et 80 % du MCR.

¹² Lorsque l'élément de fonds propres a une durée relative (déterminée), en comparaison de la durée des engagements, alors la durée relative devra être prise en compte dans le classement des fonds propres.

¹³

On parle informellement de règles « de *tiering* ». Les contraintes à appliquer sont définies à l'article 82 du règlement délégué 2015/35 de la commission européenne.

La réserve de réconciliation

La réserve de réconciliation est un élément des fonds propres de base automatiquement classée en niveau 1. Elle se calcule par différence entre :

- D'une part, l'actif net (excédent d'actifs sur les passifs, valorisés selon les articles L.351-1 et R.351-1 du Code des assurances)
- Et, d'autre part, les éléments de fonds propres de base suivants :
 - o les actions détenues en propre,
 - o les dividendes prévus et distribués,
 - o les autres fonds propres de base tels que définis aux articles 69 a) i à v), 72 a) et 76 a) du Règlement Délégué 2015/35 de la Commission complétant la directive Solvabilité 2 :
 - le capital en actions ordinaires libéré et le compte de primes d'émission lié (ou pour les mutuelles et entreprises de type mutuel, le fonds initial) ;
 - les cotisations des membres ou l'équivalent, libérés ;
 - les comptes mutualistes subordonnés et libérés ;
 - les fonds excédentaires non considérés comme des engagements d'assurance (cf. Art. R.351-21 du Code des Assurances) ;
 - et les actions privilégiées libérées, ainsi que leur compte de primes d'émission lié.
 - o les autres fonds propres de base approuvés par le régulateur national,
 - o et enfin certains éléments de fonds propres restreints relatifs aux fonds cantonnés sous condition.

Ainsi, par rapport au bilan comptable, la réserve de réconciliation correspond à la fois, après prise en compte de l'impôt différé, aux plus ou moins-values latentes (du fait du passage en valeur de marché des actifs), à l'écart entre les provisions comptables et la provision économique Solvabilité II (meilleure estimation augmentée de la marge pour risques) mais aussi à des éléments de fonds propres, tels que les réserves notamment, enregistrés dans les comptes sociaux mais qui ne sont pas singularisés en tant qu'éléments de fonds propres de base dans la directive Solvabilité 2.

Calcul du Minimum de Capital Requis (MCR)

Le Minimum de Capital Requis (MCR) est le montant de fonds propres de base éligibles en deçà duquel l'entreprise d'assurance ou de réassurance court un risque inacceptable en poursuivant son activité. Il est défini par les articles L352-5, L.352-5-1 et R.352-29 du Code des assurances ainsi que par les articles 248 à 253 des actes délégués. Il doit être couvert à tout instant et être déclaré trimestriellement.

Le calcul du MCR se décompose en trois étapes :

- Le « MCR linéaire » est la somme d'une partie non vie, obtenue comme une combinaison linéaire des meilleures estimations et des primes émises par ligne de métier, et d'une partie vie obtenue comme une combinaison linéaire des provisions techniques par type de contrats et des capitaux sous risque.
- Le « MCR combiné » applique au résultat du calcul précédent une contrainte pour le ramener entre 25 % et 45 % du SCR
- Le MCR est enfin obtenu après comparaison à une valeur plancher, dite « MCR absolu » (AMCR). Le MCR est ainsi égal au maximum entre cet AMCR et le MCR combiné.

Les échelons de qualité de crédit (CQS) :

L'échelon de qualité de crédit des placements (*credit quality step* ou CQS en anglais), au sens de l'article 109 bis, paragraphe 1, de la directive 2009/138/CE, est un système de notation harmonisé allant de l'échelon 0 à l'échelon 6 (l'échelon 7 étant parfois réservé aux actifs non notés), qui est notamment utilisé pour calculer les fonds propres réglementaires (calcul du capital de solvabilité requis des assureurs en formule standard par exemple). Le CQS d'un titre est estimé en retenant la notation fournie par un organisme externe d'évaluation de crédit (OEEC), et ne s'applique qu'aux obligations souveraines, aux obligations d'entreprises, aux titres structurés et aux titres garantis.

Les échelons de qualité de crédit sont définis par le règlement d'exécution (UE) 2016/1801 de la Commission du 11 octobre 2016 :

- **L'échelon 0 de CQS** correspond aux notations AAA des OEEC. Il indique que l'entité notée a une capacité extrêmement solide à respecter ses engagements financiers et est sujette à un risque de crédit minimal ;
- **L'échelon 1 de CQS** correspond aux notations AA ou Aa des OEEC. Il indique que l'entité notée a une très forte capacité à respecter ses engagements financiers et est sujette à un risque de crédit très faible ;
- **L'échelon 2 de CQS** correspond aux notations A des OEEC. Il indique que l'entité notée a une forte capacité à respecter ses engagements financiers et est sujette à un risque de crédit faible, mais qu'elle est plus vulnérable aux effets défavorables de l'évolution de la situation et des conditions économiques que les entités notées à l'échelon 1 de qualité de crédit ;
- **L'échelon 3 de CQS** correspond aux notations BBB des OEEC. Il indique que l'entité notée a une capacité adéquate à respecter ses engagements financiers et est sujette à un risque de crédit modéré. Toutefois, des conditions économiques défavorables ou des changements de circonstance sont plus susceptibles de conduire l'entité à afficher une capacité affaiblie de respecter des engagements ;
- **L'échelon 4 de CQS** correspond aux notations BB ou Ba des OEEC. Il indique que l'entité notée a la capacité de respecter ses engagements financiers mais est sujette à un risque de crédit substantiel. Elle doit composer, de manière continue, avec d'importantes incertitudes et elle est tributaire de la détérioration des conditions économiques, financières, et commerciales, ce qui pourrait la rendre incapable de respecter ses engagements financiers ;
- **L'échelon 5 de CQS** correspond aux notations B des OEEC. Il indique que l'entité notée a la capacité à respecter ses engagements financiers mais est sujette à un fort risque de crédit. Une détérioration des conditions économiques, financières ou commerciales risque probablement de nuire à la capacité ou la volonté de l'entreprise à respecter ses engagements financiers ;
- **L'échelon 6 de CQS** correspond aux notations inférieures à la notation B des OEEC. Il indique que l'entité notée est actuellement vulnérable ou très vulnérable et est sujette à un risque de crédit très important, voire est en situation ou très proche du défaut. Sa capacité à respecter ses engagements financiers est tributaire de conditions économiques, financières et commerciales favorables ;
- **L'échelon 7 de CQS** indique l'absence de notation ou une notation indisponible.

Liste des graphiques

GRAPHIQUE 1	Placements des groupes et organismes sur base sociale français d'assurance 31 décembre 2016, milliards d'euros5
GRAPHIQUE 2	Répartition du chiffre d'affaires vie des principaux groupes, par lignes d'activité aux 1ers semestres 2016 et 2017.....6
GRAPHIQUE 3	Taux de cession en réassurance vie des principaux groupes (calculés sur le 1er trimestre 2017 et sur le 1er semestre 2017).....7
GRAPHIQUE 4	Répartition du chiffre d'affaires non vie des principaux groupes, par lignes d'activité aux 1ers semestres 2016 et 20177
GRAPHIQUE 5	Taux de cession en réassurance non vie des principaux groupes (calculés sur le 1er trimestre 2017 et sur le 1er semestre 2017).....8
GRAPHIQUE 6	Structure du bilan des principaux groupes à fin juin 2017.....9
GRAPHIQUE 7	Parts des différents types de placements dans les portefeuilles des groupes d'assurance (après mise en transparence des OPC résidents) entre fin juin 2016 et fin juin 2017 10
GRAPHIQUE 8	Parts des expositions sectorielles des placements des groupes d'assurance (après mise en transparence des OPC résidents) entre fin juin 2016 et fin juin 2017 11
GRAPHIQUE 9	Parts des expositions géographiques des placements des groupes d'assurance (après mise en transparence des OPC résidents) entre fin juin 2016 et fin juin 2017 12
GRAPHIQUE 10	Parts des notations des obligations détenues par les groupes d'assurance (avant mise en transparence des OPC résidents) entre fin juin 2016 et fin juin 2017 13
GRAPHIQUE 11	Taux de couverture du SCR des principaux groupes du 1er trimestre 2016 au 2ème trimestre 2017..... 16
GRAPHIQUE 12	Chiffre d'affaires des principales lignes d'activité vie des principaux organismes sur base sociale aux 1ers semestres 2016 et 2017, en milliards d'euros et en pourcentage 17
GRAPHIQUE 13	Taux de cession en réassurance vie des principaux organismes sur base sociale (calculés sur le 1er trimestre 2017 et sur le 1er semestre 2017)..... 18
GRAPHIQUE 14	Taux de cession en réassurance non vie des organismes d'assurance sur base sociale (calculés sur le 1er trimestre 2017 et sur le 1er semestre 2017)..... 18
GRAPHIQUE 15	Structure du bilan des principaux organismes sur base sociale à fin juin 2017 19
GRAPHIQUE 16	Structure des placements des principaux organismes sur base sociale, avant et après mise en transparence des OPC résidents à fin juin 201720

GRAPHIQUE 17	Expositions sectorielles des principaux organismes sur base sociale, avant et après mise en transparence des OPC résidents à fin juin 2017	21
GRAPHIQUE 18	Expositions géographiques des principaux organismes sur base sociale, avant et après mise en transparence des OPC résidents à fin juin 2017	22
GRAPHIQUE 19	Notations des différents types d'obligations au bilan des principaux organismes sur base sociale, avant mise en transparence des OPC résidents à fin juin 2017	23
GRAPHIQUE 20	Distribution des taux de couverture du SCR du 1er trimestre 2016 au 2ème trimestre 2017	26
GRAPHIQUE 21	Distribution des taux de couverture du SCR par type d'organisme du 1er trimestre 2016 au 2ème trimestre 2017	27

Liste des tableaux

TABLEAU 1	Chiffre d'affaires des principaux groupes aux 1ers semestres 2016 et 2017 en milliards d'euros	6
TABLEAU 2	Structure des fonds propres et composition de l'actif net des principaux groupes en 2016 et aux 1er et 2ème trimestres 2017	14
TABLEAU 3	Composition des provisions techniques et ratio marge de risque sur meilleure estimation des principaux groupes 2016 et aux 1er et 2ème trimestres 2017	15
TABLEAU 4	Primes acquises des principaux organismes sur base sociale aux 1ers semestres 2016 et 2017, en milliards d'euros	17
TABLEAU 5	Structure des fonds propres et composition de l'actif net par type d'organismes en 2016 et aux 1er et 2ème trimestres 2017	24
TABLEAU 6	Composition des provisions techniques par type d'activité 2016 et aux 1er et 2ème trimestres 2017	25



61, rue Taitbout
75009 Paris
Téléphone : 01 49 95 40 00
Télécopie : 01 49 95 40 48
Site internet : www.acpr.banque-france.fr